



COMMUNE DE VULLY-LES-LACS

AVIS D'ENQUETE

La Municipalité de Vully-les-Lacs, conformément aux dispositions de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), soumet à l'enquête publique du **25 janvier 2023 au 23 février 2023** le dossier suivant :

Prolongation de la zone réservée communale, selon l'article 46 LATC

Le dossier complet est déposé au service technique communal (2^{ème} étage), où il peut être consulté pendant la période d'enquête lors des heures d'ouverture indiquées ci-après : lundi et mardi : 08h30 à 11h00, mercredi : 07h00 à 11h00, jeudi : 08h30 à 11h00 et 16h00 à 18h00. Celui-ci est également téléchargeable sur notre site web à titre consultatif (seuls les documents originaux font foi).

Les remarques, observations ou les oppositions éventuelles seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité de Vully-les-Lacs, route d'Avenches 11, 1585 Salavaux, durant le délai d'enquête.

La Municipalité